

Communiqué de presse

Le 12 janvier 2012

L'agence retraite d'Angers vous présente son bilan 2011

La réforme des retraites est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Elle implique notamment de nouvelles conditions de départ à la retraite pour les assurés nés après le 1^{er} juillet 1951.

Pour renforcer son rôle d'information et de conseil, la Carsat Pays de la Loire met à disposition des assurés un numéro unique, le 3960¹, un site internet www.carsat-pl.fr et un réseau dense d'agences retraite sur tout le territoire régional.

La Carsat Pays de la Loire dispose de 12 agences permanentes et de 47 points d'accueil temporaires au service des assurés pour répondre à leurs questions.

A Angers, l'agence retraite se compose d'une équipe de 14 personnes, animée par une responsable d'agence. Pour mieux informer les assurés, nous souhaitons développer des relations de proximité avec la presse locale. C'est pourquoi la responsable d'agence, Sandrine Pillon, souhaite faire connaître ses offres de service et son bilan chiffré de l'année 2011, compte tenu notamment de l'entrée en vigueur de la réforme des retraites.

Comment bien préparer sa retraite ? Quelles démarches effectuer ? Quelles sont les principales questions posées par les assurés ? A-t-on constaté une inquiétude particulière suite à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites ? Qu'est-ce qui change pour les carrières longues ? Quelles sont les conséquences du recul de l'âge pour prendre sa retraite ?

Bref, l'agence d'Angers vous ouvre ses portes pour répondre à toutes les questions que les assurés sont en droit de se poser.

**Mercredi 18 janvier 2012
A 11 heures, 7 bis rue Max Richard à Angers**

En présence de Sandrine Pillon, Responsable de l'agence d'Angers, David Trouboul, Conseiller retraite, Franck Steinmetz et Annie Gaillard du Département Communication de la Carsat.

Une visite de l'agence sera proposée à l'issue de ce point presse.

1 : 3960 à partir d'un poste fixe. Depuis un mobile ou une box, composer le 09 71 10 39 60

La Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) Pays de la Loire est une entité juridique de droit privé chargée de l'exécution d'une mission de service public. Pour cela, elle dispose d'une autonomie administrative et financière, mais reste soumise au contrôle de l'État et de ses représentants régionaux. La Carsat a en charge notamment la gestion des retraites, pour une part, celle des accidents du travail et maladies professionnelles d'autre part.